

RISQUES CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES RCH 4

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la formation:

Risques chimiques et biologiques RCH 4

 Objectifs pédagogiques:

Obtenir les compétences permettant de remplir les missions de conseiller technique en risques chimiques et biologiques fixées dans GNR du 23 mars 2006.

Les évaluations sont fixées par le GNR.

Le mémoire est à rendre un mois avant la date de ces évaluations qui sont planifiées sur deux jours avec 4 épreuves :

- Soutenance du mémoire;
- Exposé d'un raisonnement tactique à l'oral;
- Étude d'un cas concret à l'écrit;
- Un QROC de 20 questions.

ORGANISATION

 Modalités de déroulement:

Modalités: La première semaine et la troisième semaine se déroulent sur le site d'Aix-en-Provence.

La deuxième semaine se déroule au sein du SDIS 77 avec notamment la visite au LCPP et à l'IRBA.

Les évaluations ont lieu 3 à 4 mois après la dernière semaine de formation. Elle se déroule sur deux jours.

Lieu(x): Lieu:

ENSOSP Site d'Aix-en-Provence (1ère et troisième semaine) et SDIS 77 (2ème semaine).

 Accessibilité aux personnes en situation de handicap:

Alternance d'ateliers pédagogiques personnalisés, de partage et de retour d'expérience, de TD/TP et de mises en situations professionnelles.

**Public concerné:**

Les officiers de sapeurs-pompiers, civils ou militaires et les officiers des formations militaires de la sécurité civile titulaires de la formation du chef de Cellule Mobile d'Interventions Chimiques (RCH3) depuis au moins deux ans et titulaire de la formation chef de colonne (GOC4) ou son équivalent (Pharmaciens / BSPP / FORMISC) ayant réussi le test de présélection et souhaitant devenir conseiller technique en risques chimiques et biologiques (RCH4).

**Prérequis:**

Titulaire de la formation de Chef de Cellule Mobile d'Interventions Chimiques (RCH3) depuis au moins deux ans et ayant réussi les tests de présélection à l'issue de la FOAD.

**Modalités d'évaluation des acquis /****Modalités de suivi et sanction:**

Épreuves écrites :

- QROC de 20 questions portant sur l'ensemble des séquences pédagogiques des 1ère et 2ème parties (coef. 1, durée : 1 h) ;
- Etude de cas (coef. 2, durée : 3 h) ;

Épreuves orale :

- Exposé d'un raisonnement tactique à partir d'un cas pratique opérationnel avec documentation (durée : 40 min/candidat dont 20 min de préparation) (coef. 2) ;

Mémoire : (coef 1)

- Écrit ;
- Soutenance (durée : 25 min/candidat) : 15 minutes d'exposé – 10 minutes de discussion avec le jury

Toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire.

Le temps de réalisation du mémoire se prolonge au-delà de la dernière semaine de stage.

Le mémoire consiste à réaliser un rapport sur un thème proposé par l'école nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers ou le comité technique et pédagogique de la spécialité risques chimiques et biologiques.

Ce rapport comporte sur 30 pages maximum hors annexes :

- une étude bibliographique sommaire du thème ;
- une analyse de la problématique ;
- des propositions personnelles

**Qualité(s) du/des formateur(s):**

Les formateurs sont des conseillers techniques en risques chimiques et biologiques (RCH4), membres du comité pédagogique de la formation RCH4. Ce comité est composé notamment par les référents en risques chimiques et biologiques (RCH4) des zones de défense et de sécurité.

D'autres types de formateurs interviennent comme, des experts du domaines (INRS, CNCMFE...), des pharmaciens, des ingénieurs en modélisation...

**Compétences visées:**

Conformément au GNR:

- apporter une aide technique ou décisionnel au COS ou DOS;
- préparer les éléments de réponses pour la communication
- animer le dispositif de lutte contre les risques chimiques départemental;
- participer à l'étude du risque chimique à l'échelle départemental;
- participer à la formation des personnels de la spécialités risques chimiques et biologiques.

**Méthodes pédagogiques mobilisées:**

Alternance d'ateliers pédagogiques personnalisés et de mises en situation professionnelles.

**Modalités administratives:**

Conformément au GNR :

- Chef de CMIC (RCH3) : copie du diplôme;
- Chef de colonne (GOC4) ou équivalent (Pharmaciens / BSPP / FORMISC) : copie du diplôme;
- Inscription sur une liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle en tant que chef de CMIC depuis au moins 2 ans : copie des deux listes;
- Avis favorable du référent départemental ou à défaut zonal RCH;

Formulaire administratif:

- Fiche financière.

**Tarifs:**

Se reporter à la tarification en vigueur disponible sur le site de l'ENSOSP.

**Contact et inscription:**

Contact:

Service des formations aux risques technologiques et naturels

04 42 39 05 94 ou 96 ou

formations.specialisees@ensosp.fr